



Sortir de l'indivision dans une donation partage

Par **opaline7777**, le **25/07/2014 à 10:09**

Bonjour
Mes parents ont fait une donation partage en indivision, entre mon frère et moi
Ils sont toujours vivants
Je tiens à sortir de cette indivision avant le décès de mes parents qui ont l'usufruit
Mes parents sont d'accord, mais mon frère refuse
Les biens sont 2 maisons, à souligner que mon frère vit avec mes parents dans l'une des maisons
Comment puis-je procéder ?
Merci pour votre aide
cordialement

Par **moisse**, le **25/07/2014 à 10:51**

Une seule solution : le TGI
Avec risque d'une décision de vente aux enchères.

Par **opaline7777**, le **25/07/2014 à 10:55**

Merci pour votre réponse rapide
Mais le tgi peut il ordonner une vente si mes parents sont encore vivant et ont la nue propriété ?
A priori, vos parents sont usufruitiers, pas nus propriétaires.

Par **opaline7777**, le **25/07/2014 à 11:03**

je lis sur le document notarié : avancement d'hoirie, cela fait il une différence ?